



Communiqué du 1 octobre 2022 : grève intersyndicale du 29 septembre 2022 : le ni oui ni non des autorités.

Une intersyndicale FSU, UNSA et SUD éducation s'est rassemblée et a manifesté du rectorat à la préfecture. Elle a réuni une centaine de personnes. Cette journée inscrite dans le cadre de la lutte nationale pour l'augmentation des salaires des fonctionnaires et de la défense de retraite décente a connu un succès estimable dans le cadre de Mayotte. L'intersyndicale avait replacé au premier plan au moins trois revendications soutenues de longue date par la FSU Mayotte :

1. L'indexation relevée au minimum au niveau de celle du département de la Réunion soit 1,53,
2. la mise en place d'une prime spécifique de stabilité,
3. la possibilité de cotiser à l'IRCANTEC pour les agents.es non titulaires.

Mais aussi l'alignement des minimas sociaux à ceux pratiqués en métropole.

Nous avons rencontré la directrice de cabinet de la préfecture qui ne s'est engagé sur rien mais a reconnu implicitement le bien fondé de nos revendications

Sur l'indexation, c'est le ni oui ni non.

Sur l'IRCANTEC, c'est la faute aux élus de Mayotte qui n'ont pas voulu du projet de loi. Quand nous évoquons la possibilité de légiférer par ordonnance, elle renvoie au feu vert du parlement.

Sur la prime de stabilité, peut être bien que oui peut-être bien que non. Mais elle a reconnu que l'insécurité risquait d'augmenter encore dans un futur proche en raison des politiques de décasage et de reconduite à la frontière. Alors la FSU Mayotte s'interroge : faut-il revendiquer une prime de stabilité ou une prime de risque ?

A la marge de la grève, une délégation FSU a également rencontré le président du conseil départemental. Cette rencontre fut riche en informations pour nous.

Nous avons appris que les contractuel-le-s du CDM ne sont pas indexé-e-s pour des raisons légales selon le président. Il déplore cet état de fait qui crée une concurrence déloyale par rapport à celles et ceux du rectorat qui sont indexé-e-s. Pour autant, même si elle ne touche pas tous ses agents.es, il n'est pas opposé à l'augmentation de l'indexation à 1,53 à condition qu'elle se fasse progressivement. En effet le CD n'a pas les moyens de la faire d'un coup. Il ouvre une porte pour que les 13 points supplémentaires soient acquis en 4 ans. Il pourrait ainsi supporter l'augmentation de la masse salariale à raison de 20 millions par an.

L'état ne pourra plus désormais invoquer ce supposé blocage des élus locaux. Celui-ci levé, la voie est libre pour cette augmentation. La FSU Mayotte y est pour beaucoup, elle qui depuis 2017 ne cesse de revendiquer cette hausse.